

de les relier ensuite par fédérations provinciales et de créer ensuite une vaste fédération qui devra englober toutes les organisations ouvrières. Ce sont les organisations de Vienne qui ont été chargées d'élaborer les statuts fédératifs qui doivent régir les organisations qui existent déjà.

En outre il a été décidé que les organisations ne devaient pas seulement renfermer des hommes, mais qu'il fallait aussi accepter l'élément féminin et les personnes auxiliaires occupées dans ces différents métiers. C'est surtout au congrès des chapeliers que la discussion sur cette question a été vive.

### Un bienfaiteur des ouvriers

(La Voix de l'Ouvrier, Bruxelles)

M. Pierre de Ramondenc, décédé à Nice le 3 février dernier, a légué, par testament déposé chez M. Suetto, notaire de cette ville, une somme de 300,000 francs aux orphelins âgés de moins de quinze ans, enfants d'ouvriers tués dans les mines dans la période du 3 février 1887 au 2 février 1890.

Voici le passage que cet homme de bien inscrit dans son testament à ce legs important :

— Je donne et lègue une somme de trois cent mille francs aux orphelins âgés de moins de quinze ans des ouvriers tués dans les mines, dans les trois dernières années qui ont précédé mon décès.

« Ce legs sera remis, par mon notaire universel, au ministre des travaux publics, que je charge de le distribuer de la manière ci-après indiquée, et que j'institue aussi mon exécuteur testamentaire investi de la saisie mobilière, conjointement au ministre de la guerre.

« On fera le calcul de la somme d'années que représentent tous les orphelins réunis pour atteindre l'âge de quinze ans. Les trois cent mille francs divisés par cette somme d'années donneront la valeur d'une part du legs, et on donnera à chacun autant de parts, qu'ils auront d'années à accomplir pour atteindre quinze ans révolus. Ainsi un orphelin dans le cours de sa première année recevra quinze parts, et un dans le cours de sa quinzième année recevra une part.

« Pour éviter des oublis dans la liste des ayants droit, je prie l'exécuteur testamentaire d'obtenir des journaux à cinq centimes, de Paris, l'insertion d'un

construction et frais de premier établissement), et ce, en s'adressant à des locataires payant un loyer variant de 150 à 3000 francs nets. Toutes les charges, telles que l'impôt foncier, les portes et fenêtres, les eaux, la vidange, les égouts, le balayage et les dépenses d'entretien, ne devront pas peser sur le loyer, mais être acquittées par la propriété.

### TRISTE REVELATION

Le Travailleur recommande à tous les patriotes la lecture d'une lettre que M. A. Bourbonnière lui adresse de Détroit, Mich. On sait que ce monsieur, visite en ce moment les centres de l'Ouest dans l'intérêt du *Guide Français*. Nous nous permettrons d'extraire de son épître ce qui suit, et d'en recommander, nous aussi, la lecture aux plus patriotes de nos lecteurs :

« Il y a cependant encore un grand nombre de nos compatriotes dont les noms sont changés, défigurés, presque impossibles à reconnaître, et il faut réellement de la bonne volonté, de la persévérance, je dirai même du dévouement, pour ne pas faiblir à la tâche de réunir convenablement les différentes branches de commerce et d'industries qu'ils exploitent tous très avantageusement.

« Ce serait trop long de vous signaler les noms même des notables de chacun de ces centres.

« Je me bornerai donc à vous dire qu'à Montpellier, Vt., où la législature du Vermont siège depuis le premier octobre, j'ai trouvé trois Canadiens qui ont été élus aux dernières élections. Ce sont M. H. S. Daniels, représentant de Stannard, rép.; M. H. S. Fleury, rép., représentant de Isle La Motte; M. Frs. Jubell, dém., représentant de Colchester. Seulement nos trois bonshommes parlent peu ou point le français et sont *methodistes* ! »

Voilà les funestes résultats de la perte de notre foi.—Le *New-York Canada*.

### PROGRES SOCIAL

Le congrès d'aliénistes qui s'est tenu à Berne au mois d'août dernier a formulé la constatation la plus tristement concluante contre « notre fin de siècle. »

C'est l'extension incessante de la folie.

Marchand, sur proposition de l'honorable premier ministre secondé par l'honorable M. Shehyn, trésorier provincial.

« Il n'est pas dans les traditions de cette chambre, » a dit l'honorable premier ministre, « d'accorder aux présidents ce que l'on appelle un second terme d'office. Tous les présidents qui ont précédé l'honorable M. Marchand n'ont siégé que durant un parlement et cette coutume existe non-seulement à Québec, mais à Ottawa, et aussi, je crois dans toutes les autres assemblées législatives de la Puissance, quoique la coutume contraire soit de règle en Angleterre. Le gouvernement croit cependant devoir faire exception à cette règle, sans vouloir néanmoins créer un précédent. »

Il n'y a pas eu une seule note discordante. L'opposition et la majorité ministérielle ont acclamé le nom de M. Marchand, ce vétéran qui siège sans interruption dans la même chambre, en représentant le même comté, depuis vingt-trois ans.

Le journal *l'Electeur* rend hommage à M. le président en ces termes : — « L'hommage spontané, complet, qu'il a reçu montre qu'il est aussi populaire parmi ses collègues que dans son comté. Ceux qui ne partagent pas ses opinions politiques reconnaissent en lui un parlementaire éclairé, un esprit impartial, délicat, dont les décisions sont toujours accueillies avec respect. De pareils témoignages ne s'adressent qu'aux natures d'élite; sans flatterie, nous pouvons dire que l'honorable M. Marchand en est une dans toute la force du mot. »

On a remarqué que l'hon. M. Mercier, répondant à l'hon. M. Blanchet, a donné à celui-ci le titre de chef de l'opposition, ce qui a provoqué les applaudissements de la gauche qui, dans un caucus spécial, a unanimement choisi M. Blanchet pour son chef.

A un caucus ministériel tenu mardi, MM. Cardin député de Richelieu, et Morin, député de Charlevoix, ont été élus *chips* à l'unanimité.

L'Événement dit :

La nouvelle représentation a un air de jeunesse, de fraîcheur que l'on n'a pas connue dans les parlements précédents.

Les têtes blanches forment l'exception. Ce sont les jeunes qui dominent apportant dans l'arène leurs talents, la fougue de leur âge, leurs ambitions et leurs espérances.

La plupart sont encore inconnus. Une discussion quelconque les mettra en lumière et permettra de juger de la mesure de leurs aptitudes ou de la rectitude de leur esprit.

Le comité du Conseil d'Agriculture visitera mardi prochain, l'école d'agriculture de St-Anne LaPocatière.

L'auditoire, bien que choisi, était assurément trop peu nombreux, mardi soir, à l'université Laval où Mgr Hamel a inauguré la nouvelle série de ses cours publics sur l'éloquence.

Dans cette première conférence, le distingué professeur a repassé à grands traits les sujets qu'il a traités l'an dernier. Puis il est entré dans une étude spéciale des plus intéressantes sur les diverses formes de la figure humaine et sur les modifications constitutionnelles ou acquises de ses diverses parties. Il a montré, à l'aide de dessins explicatifs, les nombreuses variétés que revêtent les parties buccale, genale et frontale de la tête et noté des conclusions qu'on en peut tirer au point de vue du caractère des personnes.

### LES QUINZE PROMESSES DE MARIE

AUX CHRÉTIENS QUI RÉCITENT LE ROSAIRE

(Du Bulletin Salésien)

Voici les promesses faites par Marie elle-même à St-Dominique :

1. Quiconque sera fidèle à me servir par la récitation de mon Rosaire, recevra quelque grâce signalée.

2. Je promets ma protection la plus spéciale et de très grandes grâces à tous ceux qui réciteront dévotement mon Rosaire.

3. Le Rosaire sera une armure très puissante contre l'enfer, il détruira les vices, dissipera le péché, abattra les hérésies.

4. Il fera fleurir les vertus et les bonnes œuvres; il fera obtenir aux âmes les plus abondantes miséricordes de Dieu: il retirera les cœurs des hommes de l'amour du monde et de ses vanités et les élèvera au désir des choses éternelles. Oh! que d'âmes se sanctifieront par ce moyen!

5. L'âme qui se recommande à moi par la récitation du Rosaire, ne périra pas.

6. Quiconque récitera dévotement le Saint Rosaire en s'appliquant à la considération de ses mystères sacrés ne sera pas opprimé par le malheur; Dieu ne le châtiara pas dans sa justice, il ne périra pas de mort imprévue, mais il se convertira s'il est pécheur; s'il est juste, il se maintiendra dans la grâce de Dieu, et deviendra digne de la vie éternelle.

7. Quiconque aura une vraie dévotion pour mon Rosaire, ne mourra pas sans les Sacraments de l'Eglise.

8. Je veux que ceux qui sont fidèles à réciter mon Rosaire aient, durant leur vie